



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 16
Procurations : 3
Convocation : 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme DEJARDIN Marie-Anne à Mme PAJOT Christine.
M LLENSE Gérard à M LAFFORGUE Guy.
Mme VILA-ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

004/2021 - OBJET : TRAVERSEE DU VILLAGE – TRANCHE 4
SYDEEL – Convention d'organisation et de coordination
des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des
réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de
communications électroniques

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la compétence éclairage public a été transférée au SYDEEL. Par conséquent, tous les travaux de rénovation ou de nouveau réseau nécessitent une convention entre la commune et le SYDEEL afin d'organiser et de financer les travaux.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux humides de la quatrième tranche de la traversée du village, il est proposé de réaliser la mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques.

Le montant global de l'opération est estimé à 183 223,20 € TTC par le SYDEEL. Le SYDEEL et ERDF participant au montant des travaux, la part d'autofinancement de la commune s'élèverait donc à environ 109 858,38 € TTC. Cette somme sera actualisée à la marge en fin de chantier afin de prendre en compte les éventuelles actualisations des prix.

La commune devra fournir au SYDEEL la convention dûment signée et verser 30% de l'autofinancement estimatif, soit 32 957,61 €, afin de déclencher la réalisation effective des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

Le Conseil municipal décide :

- ✚ **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec le SYDEEL en vue de la réalisation des travaux susmentionnés pour une participation communale de 109 858,38 € TTC ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document utile au mandatement de ces dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210216-0042021-DE
Date de télétransmission : 11/03/2021
Date de réception préfecture : 11/03/2021